

Bulletin municipal de la commune de  
BÉDOUÈS-COCURÈS

N° 17 - ETE 2024 ISSN 2681- 3203



# LES 7 PONTS



Le pont de Julio

# EDITO

Rédigé par Marie-Thérèse CHAPELLE

Après un mois de mai très pluvieux, le mois de juin lui succède accompagné de températures douces et le soleil aidant, les herbes poussent rapidement.

Notre équipe technique priorise suivant les saisons les chantiers cependant, celle-ci se voit momentanément réduite, et pour comble de malchance, l'épaveuse est en réparation. Des moyens extérieurs vont être déployés pour palier à ces difficultés : il va être fait appel à une entreprise privée extérieure.

Aussi beaucoup de prudence et de patience vous sont demandées dans l'attente des travaux.

Le printemps apporte aussi le passage à la finalisation de certains projets pour la commune :

- L'adressage (numérotation et dénomination des rues)
- Appel d'offres pour réhabilitation des trois logements de la collégiale
- Candidature pour les ABC déposée (Atlas de la Biodiversité Communale)

L'automne verra la finalisation des chantiers suivants

- Travaux de voiries conséquents du fait des intempéries d'automne et de printemps (remplacement buses La Baume, chemins ruraux Les Agudes, chemins du Soleïret, Girelle, murs de soutènement La Vernède, Rampon, goudron La Baume, les Pradets, rue des Faïsses)
- Travaux sur toiture de la Collégiale
- Assainissement et chéneaux sur la chapelle St Saturnin
- Travaux sur la toiture de la salle communale de Bédouès

Vous le voyez, les projets en voie de réalisation ne manquent pas.

Mais Bédouès-Cocurès c'est aussi notre intercommunalité « comcom Gorges Causses Cévennes » avec un projet essentiel :

- Locaux communautaires transférés à l'automne sur le site du Rochefort

La volonté du Conseil municipal reste intacte, comme au premier jour, pour assurer la qualité de nos services, pour soutenir une vie associative riche, pour améliorer la cadre de vie en protégeant nos espaces naturels et notre patrimoine, en rendant notre village beau et agréable à vivre par la réalisation de travaux d'amélioration des espaces publics.

Le Conseil municipal a voté en avril dernier son budget primitif. Grâce à une bonne gestion budgétaire, il en ressort que la situation financière de la commune est saine. Il est important d'être attentifs à une maîtrise constante des dépenses publiques tout en investissant pour les projets de demain. Néanmoins, nous projetons d'importants investissements en 2024, nous aurons à recourir à l'emprunt

C'est ainsi que, cette année encore, nous avons fait le choix de ne pas augmenter les taux des impôts fonciers au niveau communal.

Une revalorisation automatique des valeurs des bases locative par l'Etat, entraîne, de manière automatique, une augmentation d'un montant de 3,9%des bases. Suivant les cas particuliers, l'augmentation, de 3,9 % de la taxe foncière n'est pas automatique.

Plus que jamais, nous avons besoin de cohésion sociale et républicaine, d'universalisme, d'esprit civique et de respect de l'autorité sous toutes ses formes.

Jamais autant de maires n'ont démissionné de leurs fonctions que ces dernières années. Gérer une commune en faisant face aux injonctions contradictoires, à la complexification des procédures et la raréfaction des moyens, aux intérêts particuliers qui ne se soucient guère de l'intérêt général, à l'individualisme virant parfois au manque de respect des biens et des personnes, exige de la résistance et un engagement de chaque instant, sans perdre sa boussole, pour mener à bien les projets nécessaires.

En parallèle de ces actions concrètes, les réflexions se poursuivent sur l'avenir de notre commune avec la participation de chacun d'entre vous. Ainsi, la procédure de recherche de biens vacants sans maîtres se poursuit, ainsi que le travail sur les biens sectionaux,

Merci une fois encore aux bénévoles, « Bédouesquins et Cocuréléens » engagés qui organisent et participent aux diverses animations communales.

Vous le constaterez au fil de la lecture du présent bulletin, pour une petite commune, il y a une richesse en évènements festifs et variés et je m'en réjouis. Je remercie sincèrement l'ensemble des associations et leurs bénévoles

D'autres propositions événementielles se succéderont dans les mois à venir. J'encourage tous nos habitants à s'associer à la vie de notre village.

Une nouvelle fois, je salue le travail des agents communaux (techniques, mis aussi en mairie sans oublier nos deux agents à l'école). Sans leur implication, il serait difficile de mener à bien nos projets et les tâches quotidiennes municipales et scolaires.

Avec un tel dynamisme, c'est donc plein d'espoir et de confiance que nous poursuivrons notre mission pendant les 2 années avant de terminer ce mandat.

Nous comptons sur votre soutien pour que notre village continue à être un lieu de sérénité dans une période tourmentée tant au niveau national qu'international

Lorsque vous vous baladerez dans les rues, vous noterez de petites initiatives créées par certains d'entre vous, réjouissantes, colorées, qui participent, à leur échelle, au bien vivre ensemble et à l'entretien de notre espace de vie .

Mon équipe et moi-même ainsi que les agents communaux restons à votre écoute.

Nos échanges directs et un dialogue régulier sont précieux pour ajuster l'action publique. N'hésitez pas à solliciter vos élus en mairie autant que de besoin.

Soyez heureux, passez un bel été..



## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle sera rendue disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 10 avril 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

### **I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **a) Généralités**

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation,

loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions. Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 967 722.80 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents correspondent à 25,48% des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2023 représentent 967 722.80 euros.

A la fin de l'exercice budgétaire, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement réalisées et celui des dépenses de fonctionnement réalisées constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

#### **b) Les principales dépenses et recettes de la section :**

<b>Dépenses</b>	<b>Montant €</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant €</b>
Dépenses courantes	281 250	Recettes des services	18 600
Dépenses de personnel	246 587.57	Impôts et taxes	19 552
Autres dépenses de gestion courante	86 210	Dotations et participations	234 643
Dépenses financières	20 000	Autres recettes de gestion courante	62 500
Dépenses exceptionnelles	0	Recettes exceptionnelles	0
Atténuations de produits	40 517	Recettes financières	5
Dépenses imprévues	0	Autres recettes	0
Total dépenses réelles		Total recettes réelles	532 900.48
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0
Virement à la section d'investissement	290 121.23	Excédent brut reporté	519 735.41
Total général	967 723.80	Total général	967 723.80

#### **c) La fiscalité**

Les taux des impôts locaux pour 2023 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.80%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 206.02%
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 13.16%

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 237 643 €.

#### **d) Les dotations de l'Etat**

Les dotations attendues de l'Etat devraient s'élever à 187 250€ soit une baisse de 9,39% par rapport à l'an passé.

## **II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **Généralités**

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- **en recettes** : deux types de recettes coexistent :
  - les recettes dites patrimoniales (financières) telles que par exemple les recettes perçues en lien avec les autorisations d'urbanisme (taxe d'aménagement) et
  - les subventions d'investissement (d'équipement) perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

**a) Une vue d'ensemble de la section d'investissement :**

<b>Dépenses</b>	<b>Montant €</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant €</b>
Remboursement d'emprunts	23 600.67	Subventions d'investissement	369 220.64
Rénovations diverses du parc de logement communal	65 277.68	Emprunt	209 727.33
Travaux d'entretien de la salle des fêtes	7 766.73	FCTVA	10 000
Aménagements divers du village	84 000	Taxe aménagement	9 000
Travaux de voirie	99 550.63	Excédents de fonctionnement capitalisés	84 912.09
Mise en conformité des points d'apports volontaires (ordures ménagères et recyclage)	5 715	-	
Rénovation lourde d'un ensemble de trois logements communaux dits « de la Collégiale »	411 140.94	-	
Travaux & équipements école	42 456	-	
Rénovations diverses du patrimoine	50 155.92	-	
Autres	2517.88	-	
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0	Produits (écritures d'ordre entre section)	1038
Solde d'investissement reporté	181 837.84	Virement de la section de fonctionnement	290 121.23
<b>Total général</b>	<b>974 019.29</b>	<b>Total général</b>	<b>974 019.29</b>

Les principaux projets de l'année 2023 sont listés dans la colonne des dépenses du tableau ci-dessus.

**d) Les subventions d'investissements prévues :**

- de l'Etat et/ou affiliés : 213 1477€
- de la Région : 13 970€
- du Département : 115 269€
- du Parc National des Cévennes : 9 298.44€
- de fonds européens : 9 000€
- autres : 8 536€

### III. LES DONNÉES SYNTHÉTIQUES DU BUDGET – RÉCAPITULATION

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	698 554,76	783 466,85
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	93 626,69	190 552,44
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 181 837,84	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		974 019,29	974 019,29
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	967 723,80	532 900,48
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 434 823,32
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		967 723,80	967 723,80
<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>		<b>1 941 743,09</b>	<b>1 941 743,09</b>

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

## Murs en pierres sèches

Article rédigé par Marie Thérèse CHAPELLE

La réalisation d'une partie des murets en pierre sèche le long de la montée qui mène à la collégiale vient de se terminer. Profitez d'une heure de soleil pour gravir cette petite côte, le long de laquelle vous pourrez faire des étapes et vous reposer car le muret est constitué de dalles de recouvrement sur lesquelles il est possible de s'asseoir.

Cette réalisation est le fruit d'un partenariat signé entre le PNC et l'association des ABPS pour développer la filière pierre sèche et réaliser des actions concrètes sur le sujet. Nous avons postulé en fin 2023, pour proposer ce chantier devenu un chantier-école de construction de murets en pierre sèche.



# AMBROISIE

Article rédigé par Roselyne PRADEILLES

## Rappel

L'ambroisie au feuillage découpé vert, est une plante envahissante et dangereuse pour la santé. C'est une plante exotique de l'Amérique du Nord

Où la trouver ? au bord des routes, dans les parcelles agricoles, dans les champs de tournesol très envahissante, peut étouffer les cultures.

Vous l'avez reconnue détruisez là, en l'arrachant, elle ressemble à un buisson, et a une longue vie.

Si les graines trouvent un terrain favorable, elles germeront, à partir de mai/juin, peut



AMBROISIE À FEUILLES D'ARMOISE

revenir les années suivantes. La floraison est de Août à Septembre, provoque des allergies, comme, rhumes, eczéma, conjonctivite, urticaire, même de l'asthme chez les personnes sensibles.

Il peut s'en trouver, mélangé avec les graines de tournesol, que vous achetez, pour nourrir les oiseaux, l'hiver.

Vous en voyez, vous doutez, contactez la Mairie, notre région en est impactée, bord des routes etc...

Il faut détruire l'ambroisie avant la floraison.

# Anecdote

Article rédigé par Roselyne PRADEILLES

Une petite anecdote d'André St Julian, qui sait si bien les raconter.

Peut-être, vous ne le saviez pas, parmi toutes les mines qui ont été exploitées autrefois dans notre région, il y en a eu une, après le camping "Chante Merle", au milieu des vignes, bien avant que ce camping existe.

Avant la guerre de 14/18, cette mine était gérée et exploitée par des Allemands, à cette époque là, les femmes trient le minerai à la main, ensuite il sera transporté par des mulets, jusqu'à Génolhac et

acheminé par le train. Elle s'appelait la mine rouge. Ils mangeaient à la Pontèze au bar restaurant qui était tenu par la grand-mère d'André St Julian, où tous les gens du coin se retrouvaient pour les jours de foire à Florac La guerre a commencé en 1914, les Allemands ont abandonné et quitté la mine à partir de ce moment-là.

# L'Agence postale, un service à préserver !

Article rédigé par André ROUX



9 ans que la convention instituant la création d'une agence postale communale a été signée, permettant alors d'échapper à une éventuelle fermeture du bureau de poste. Bonne nouvelle, La Poste est d'accord pour valider une nouvelle convention pour une période de 9 ans, tandis que des projets de nouvelles fermetures de bureaux sont de nouveau d'actualité.

Le positionnement à 5km environ et moins de 10mn en voiture du bureau de poste de Florac rendent sa situation fragile, d'autant que la fréquentation demeure faible.

Ces quelques chiffres attestent de cette faible activité : 2 clients par jour d'ouverture pour un chiffre annuel de vente d'environ 5000€ et une centaine de retraits. Par ailleurs La Poste verse

à la commune une indemnité annuelle de 15408€.

## ACHETER

Des timbres  
Des enveloppes Prêt-à-Poster  
Des emballages pour vos colis  
Des services de réexpédition  
ou de garde du courrier

## DÉPOSER

Vos lettres et colis<sup>1</sup>

## RETIRER

Vos lettres recommandées  
Vos colis<sup>2</sup>

## EFFECTUER

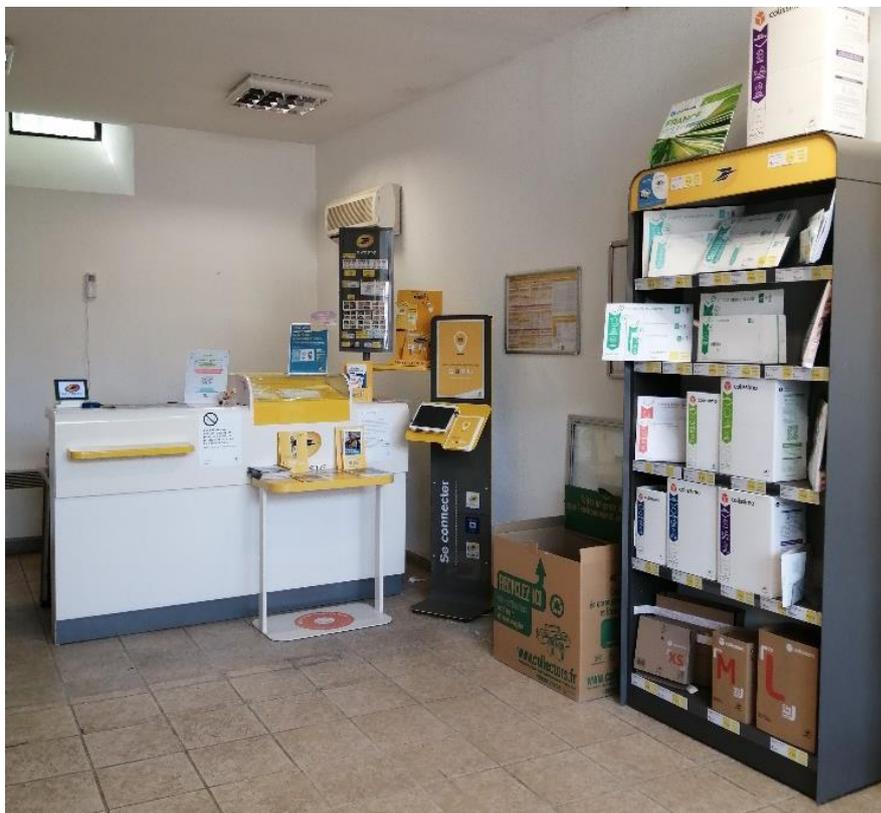
Des opérations financières  
de dépannage<sup>3</sup> :  
- retraits d'espèces  
- transmission de versement d'espèces

L'employée est présente 14h par semaine les lundi, mardi jeudi et vendredi de 8h30 à 12h. Outre l'activité postale, elle est en charge de la bibliothèque et assure également une partie du secrétariat de la mairie.

C'est une fréquentation régulière qui sera la clé de la pérennité de ce service dans notre commune.

Dans le cadre de la nouvelle convention, il y aura la possibilité de souscrire sur place des contrats « La Poste Mobile » (portable, tablette ergonomique) et des contrats « Veiller sur mes parents », (télé-assistance, visite du facteur, mes médicaments chez moi).

Notre municipalité projette également d'installer un îlot numérique, ordinateur connecté et imprimante (fournis par La Poste) afin que les personnes qui ne disposent pas d'un tel équipement puissent venir à l'agence postale pour effectuer en ligne les multiples recherches et démarches administratives.



Enfin La Poste veut améliorer sa qualité de service par le biais d'une meilleure identification numérique des clients. C'est pourquoi Emilie pourra vous demander de lui communiquer adresse mail et numéro de téléphone pour faciliter la livraison des colis et lettres recommandées. Le facteur peut ainsi vous appeler en cas de difficulté de livraison, adresse incorrecte, suivi d'un colis, absence. (Et ce n'est pas pour vous inonder d'offres commerciales).

**Alors à bientôt à l'agence postale et à la bibliothèque !**

## **AGENCE POSTALE et BIBLIOTHEQUE**

**Route du Pont de Montvert - Cocurès**

**04.66.47.12.13**

**Lundi: 08h30 – 12h00**

**Mardi: 08h30 – 12h00**

**Jeudi: 08h30 – 12h00**

**Vendredi: 08h30 – 12h00**

# Le Conseil d'école

*Article rédigé par André ROUX*

Les conseils d'école pour ces deux premiers trimestres se sont réunis les 18 mars et 10 juin.

Outre les habituels sujets sur le bilan de l'année et les activités scolaires et extra scolaires, ces réunions ont été largement consacrées au projet : « Notre École Faisons Là Ensemble ». (NEFLE pour les intimes!)

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Conseil National de la Refondation voulu par le Président de la République. L'objectif est de mettre en place une concertation entre parents, enseignants, collectivités locales et être également à l'écoute des enfants, dans le but de faire émerger, « au niveau local, des initiatives de nature à améliorer la réussite et le bien-être des élèves, et à réduire les inégalités scolaires. »

De cette première étape de consultation nous retiendrons les éléments suivants.

1) Points négatifs cités par les parents : pas de possibilité de faire les devoirs à la garderie, le local de la cantine est triste et inadapté, la cour d'école est vide, peu de mixité sociale du fait de la taille de l'école.

Points positifs cités par les parents : Équipe pédagogique & communale très impliquées, Esprit Montessori en maternelle, proximité écoute et dialogue permanent, faible exposition aux écrans, école d'une taille modeste, petite et souple, qui permet de mieux se concentrer sur le vivre ensemble.

2) Les points positifs cités par les enfants (et recueillis par les parents) recourent largement ceux des parents, ils apprécient aussi l'école dehors, l'ambiance familiale, les petits

effectifs. Trois points négatifs : Le bruit, les journées trop longues, et trop d'écriture.

3) La question suivante était : Qu'est ce qui participe au bien être ou mal être de nos enfants ?

La plupart des éléments cités dans les points positifs ci-dessus réapparaissent en réponse à la notion de bien être, et cités en plus la stabilité des référents affectifs (en particulier des ATSEM).

Quant au mal être, en cas de mauvaise intégration des enfants, la solitude et le sentiment d'exclusion, « l'étiquette » portés par des enfants, accentués par le petit effectif. D'où la nécessité de sensibiliser enseignants et enfants au risque d'exclusion et de harcèlement.

4) Éléments freins ou favorisant les apprentissages : On retrouve ici les avantages et les inconvénients des classes multi-niveaux, la mixité d'âge, bonne ambiance, l'entraide entre enfants, et comme frein la difficulté de concentration du fait d'activités différentes simultanées et le bruit.

5) L'école idéale selon vous : je citerai là la quasi totalité des demandes :

Beaucoup de verdure, Beaucoup de contacts avec la nature, Éducation aux émotions, Joie dans les apprentissages, Découverte des métiers : partage enfants/parents, Préparation au monde extérieur (car notre école fait penser à un microcosme, à une

petite bulle), école de Totoro, Enseignement par la pratique concrète : atelier des savoirs faire, Davantage d'art, Plus de prise de connaissance du village : cimetière, paroisse collégiale et autres histoires du village, Davantage de moyens financiers pour le matériel, Davantage de moyens humains pour l'accompagnement des élèves en difficulté, Des projets enseignants-parents-enfants.

Le dispositif NEFLE prévoit un soutien financier de la part de l'état via le Fonds d'Innovation Pédagogique.

La directrice va donc faire parvenir à l'Éducation Nationale des devis pour un ensemble d'équipements se répartissant à partir de 3 objectifs définis en réponse à ce qui ressort de la consultation.

- Objectif classe flexible et différenciée pour mieux suivre les progrès de chaque enfant à son rythme, trouver pour chacun la posture la plus confortable : matériel atelier Montessori, meubles de rangement et plan de travail classes flexible, pédaliers.

Objectif ateliers du savoir faire, atelier de bricolage, cuisine et science : matériel science

loupes, jumelles, microscope, meubles cuisine four encastrable, établi, tableau accrochage petits outils.

- Objectif école dehors : science vivant – LPO, cours d'école pergola et hamac. Formation enseignant école dehors.

- Livres premières lecture & BD : enrichissement de la bibliothèque, prêts aux enfants, fonds de premières lectures.

Soit une demande de financement d'environ 25 000€.

La demande a été faite à la mairie pour la plantation d'arbres dans la cour, la plantation d'une treille pour l'ombre, installation de récupérateurs d'eau et divers travaux de réaménagement de la cour.

L'effectif prévu pour la rentrée prochaine demeure stable avec 33 élèves.

Ninon Paupardin va quitter notre école pour d'autres aventures. Nous la remercions pour l'investissement, l'énergie et la créativité dont elle a fait preuve !



# Rencontre avec Eliette Labeaume

Article rédigé par Roselyne PRADEILLES

Je suis née à côté de St Laurent de Trêves le 19 décembre 1935, de parents agriculteurs, je n'ai pas pu aller au collège, il fallait rester à la maison, j'étais fille unique, mon papa a été prisonnier pendant 5 ans, j'aimais beaucoup les animaux, pas trop l'école...je voulais faire coiffeuse. Quand mon papa a été libéré, il a voulu que je reste à la maison, il ne voulait pas que je parte nous avons été séparés trop longtemps, j'avais de quoi m'occuper à la ferme ....

J'adorais danser, avec Reine Fages, dans les villages proches de St Laurent, nous y allions à pied, avec de vieilles chaussures, que nous cachions dans les talus, pour mettre les belles avant le bal, nous n'avions pas peur à cette époque-là.

En 1952, c'est là, à St Julien d'Arpaon que j'ai rencontré Jean, lui aussi aimait danser, nous nous sommes mariés en 1955 à la Vernede où il habitait, lui aussi a été à l'école de Rampon. Il venait me voir en moto, moi je n'ai jamais conduit.

Lui aussi est parti en 1956, six mois en Algérie.

Jean a travaillé chez Fages à Cocurès, il y a fait toute sa carrière, jusqu'en 1962.

Nous avons toujours habité à Cocurès, je m'y plaisais beaucoup, au début nous habitons dans le village, puis pendant 13 ans, dans la maison du receveur des postes à côté de La Lozerette, par la suite nous avons construit notre maison où j'y loge toujours,

Depuis le décès de Jean en 2021, grâce à mes enfants qui n'habitent pas très loin, et qui s'occupent très bien de moi, si non, je ne

pourrais pas rester toute seule, je me déplace difficilement.

De notre union sont nés trois enfants, à 5 ans d'intervalle, Danie, Jean Claude, Didier, je suis bien entourée avec 5 petits-enfants et 8 arrières petits enfants...

Je suis toujours restée à la maison, pour élever nos enfants, nous avons des lapins, des poules, un jardin, des fleurs....

Nous n'avons pas beaucoup voyagé, quelques sorties avec l'association Girelle, nous allions souvent chez mes parents et beaux-parents à la Vernede, les week ends.

Je lis beaucoup, je suis les actualités... avant je tricotais, maintenant je ne peux plus, j'ai mal aux doigts, surtout les pouces.



Eliette merci de votre accueil chaleureux, et de m'avoir partagé quelques passages de votre vie....

# Les Compagnons de la Tour

*Article rédigé par B. Grégoire*

L'association " Les Compagnons de la Tour" assurera, comme les années précédentes, les visites de la collégiale et de la chapelle St Saturnin à partir du 9 Juillet et jusqu'au 30 août, les mardis et vendredi à 10 h 30. Rendez-vous devant la collégiale. Entrée 5 euros pour les adultes, gratuit pour les enfants. Les groupes peuvent être accueillis sur demande : contact Messagerie :

" les [compagnonsdelatour@laposte.net](mailto:compagnonsdelatour@laposte.net)"

ou tél : 06 82 11 10 46.

L'association assurera l'ouverture de la collégiale pour les journées européennes du patrimoine qui auront lieu cette année les 21 et 22 Septembre, entre 10 h et 12 h et 14 h et 17 h. Entrée adulte : 3 euros.

Quelques manifestations musicales sont prévues cet été :

Samedi 13 Juillet dans la cour de la collégiale. ANKAA ensemble musical à 21 h.

Samedi 20 Juillet à la collégiale : concert guitare Resonantia à 20 H 30

Dimanche 21 Juillet à la chapelle St Saturnin : Duo Symbiose chant à 21 h

Mercredi 31 Juillet dans la cour de la collégiale : Concert batterie Michel Blanc à 21 h

Mardi 6 Août à la chapelle St Saturnin : Duo Voix et Luth à 21 H

Samedi 10 Août à la chapelle St Saturnin : concert de guitare Resonantia à 20 H 30

B Grégoire.

# Association RENCART

L'association Ren'cart, comme chaque année a organisé, le dimanche 05 mai, le traditionnel repas, pour les adhérents et leurs conjointes et conjoints.

Après un apéritif offert par l'association, nous nous sommes retrouvés cette année, au restaurant du camping Chante Merle, un agréable moment de convivialité et d'échange.

Nous organisons un vide grenier dans le village de Bédouès le dimanche 21 juillet.

Pour ne pas échapper aux habitudes, la journée s'est terminée, pour ceux qui l'ont souhaité, par une partie de cartes....

Merci de votre présence



# Comité des Fêtes de Bédouès



A Bédouès a eu lieu le 10 Février 2024, le carnaval ! Malgré la météo qui n'était pas au rendez-vous, le comité a pu maintenir l'événement. La pluie a laissé un moment de répit suffisant pour pouvoir déambuler dans le village et puis mettre Mr Carnaval au bûcher.

Cette journée s'est terminée avec une grande soirée ambiancé.

Un moment très convivial qui a su satisfaire petits et grands.



Le dimanche 2 juin au sein du village, a eu lieu le vide-grenier. Plus de 30 exposants ont répondu présents. Le comité a également offert une place au profit de la ligue contre le cancer.

Une journée, cette fois-ci ensoleillée, a été une véritable réussite !

Nous souhaitons remercier chaleureusement tous les bénévoles présents sur ces événements, mais aussi tous ceux qui y participent. Ensemble, faisons vivre Bédouès



!!

Prochain rendez-vous : La fête votive (22-23 Juin 2024).

# Association Girelle

Article rédigé par Martine LAPEYRE

Après son animation d'octobre 2023, les châtaignes grillées, l'association a fait sa distribution de Noël, en bons d'achat de 20 euros, pour une dizaine d'enfants et environ 36 aînés. Cette année, elle a offert, comme convenu, un chèque de 150 euros à l'association des parents d'élèves pour une participation à la vie scolaire,

Le 17 février en soirée, en partenariat avec les foyers ruraux de Florac et La Salle Prunet, nous avons accueilli Olivier De Robert, le conteur que l'on ne présente plus tellement il est fidèle au festival Contes et Rencontres.

Avec son spectacle intitulé "D'ici", il nous a embarqué dans un train de nuit amenant un Ariégeois de Paris vers l'Ariège comme un pareil train a pu, dans le passé, ramener un Lozérien de Paris vers La Lozère. On est d'ici, pas d'ici,,,

Pendant deux heures, il a raconté, encore et encore, de sa voix forte et expressive et a fait rire 150 personnes avec ses blagues et anecdotes croustillantes.

La soirée s'est achevée en partageant le verre de l'amitié.

Le loto était organisé le 21 avril après midi à la salle de Bédouès. Environ 100 à 120 personnes ont profité d'un très beau loto doté de nombreux lots de qualité.

A l'entracte, les plus gourmands ont pu apprécier de bonnes pâtisseries faites maison avant de tenter leur chance à la tombola.

Le résultat fut positif mais inférieur à l'année précédente. Il a manqué une trentaine d'adhérents Un point sera fait à l'assemblée générale quant au choix de la date et de l'heure.

L'association adresse un grand merci aux généreux donateurs, commerçants et adhérents, aux participants et aux bénévoles. Grâce à eux, le loto de Girelle connaît toujours un grand succès et reste incontournable,

Quoi de mieux qu'une petite escapade pour casser le rythme de la vie quotidienne?!

Aussi quand le bureau de l'association Girelle a proposé un voyage de quatre jours en Alsace, quarante adhérents ont répondu présents.

Nous sommes partis le 22 mai pour un séjour au Domaine Saint Jacques.

Nous avons parcouru la magnifique cité médiévale d'Obernai avec visite d'une cave et dégustation des célèbres vins d'Alsace, Ensuite, nous avons admiré les belles maisons à colombage des vieux quartiers de Colmar,

Le lendemain, nous avons pu apprécier le panorama et le calme du Mont Sainte Odile, la sainte alsacienne, dont l'histoire ne laisse pas insensible,

Puis, ce fut la découverte de la riche ville de Strasbourg, son impressionnante cathédrale, le siège du Parlement Européen et la visite de la Petite France en petit train, Un guide compétent et poète à ses heures nous a accompagnés durant tout le séjour, ce qui a rendu le voyage très



culturel.

L'accueil, la restauration, l'animation et le personnel de ce centre de vacances à la décoration typique de la région nous ont laissés d'agréables souvenirs,

De l'avis de tous, nous serions bien restés un jour de plus tant l'ambiance était sympa malgré une météo un peu capricieuse.

Aujourd'hui, place aux préparatifs de la fête du village prévue le 20 juillet avec cette année, une journée pétanque le 21 juillet.

Le programme sera détaillé ultérieurement mais réservez déjà ces dates pour participer et partager de bons moments avec Girelle,

**Bon été 2024 à tous !**

# ETAT CIVIL

## Mariage:



- Scherley TORRENT et Kévin DE CARVALHO mariés le 08 juin 2024

## Décès:

- Louise HUC née NAVARRO BARBERA décédée le 12 décembre 2023 à Mende ( 95 ans)

- Alberte GRANDON décédée le 13 mai 2024 à Florac (94 ans)

## Parrainage civil:



- Logann VALDES le 04 mai 2024

## Naissances:



- Émile NOUGUIER né le 16 février 2024 fils de Solenne et Raphaël NOUGUIER

- Tiago MACHET-FERNANDES né le 02 mars 2024 fils de Amélie MACHET et Stéphane FERNANDES

Le Parrainage civil, appelé parfois « Baptême républicain », est une démarche faite en Mairie pour donner à un enfant un Parrain et une Marraine, au cours d'une cérémonie publique. Un certificat attestant de cette démarche est délivré aux Parents mais il n'y a pas d'inscription officielle au Registre d'Etat Civil.

Le Parrain et la Marraine s'engagent vis-à-vis des parents à veiller sur leur filleul tout au long de son enfance et, le cas échéant, à le prendre en charge.

Un parrainage civil a été célébré à la mairie de Bédouès- Cocurès ce printemps et un second est célébré début juillet .

## Qu'est-ce que le TAD ?

Pour mieux répondre à vos besoins de transport en commun, la Région, créé un nouveau service de transport à la demande en partenariat avec votre Communauté de communes

Ce service est réalisé sous la responsabilité de :  
Communauté de Commune Gorges Causses Cévennes  
22 rue Justin Gruat 48400 Florac-Trois-Rivières



www.gorgescaussescevennes.fr

en partenariat avec  
la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée



www.lio.laregion.fr

## Qui peut utiliser le service de TAD ?

Toutes personnes souhaitant emprunter l'une des lignes de transport et pouvant se rendre sur l'un des points d'arrêt du plan ci-joint.

## Comment fonctionne le TAD ?

### ● Utilisation du service

Le transport à la demande (TAD) de la Communauté de Commune Gorges Causses Cévennes est un transport collectif qui circule lorsqu'au moins une personne en fait la demande.  
Pour cela il est impératif de contacter la centrale de réservation auparavant au numéro suivant 0.805.608.100 (numéro vert gratuit)

Les réservations doivent être faites au plus tard :  
Le vendredi à 16h00 pour le transport du mardi suivant.  
Le mardi à 16h00 pour le transport du jeudi suivant.

Ces deux nouvelles lignes permettent de compléter la ligne LIO régulière Ispagnac > Alès pour une correspondance.

### ● Tarifs

Le prix pour l'usager du service est de 2€/le trajet (soit 4€ aller retour).

Si l'usager utilise le TAD pour prendre la correspondance pour Alès, aucun tarif supplémentaire ne sera appliqué.

Exemple: le trajet La Vernède > Alès coûtera 2€ à l'aller.

**TAD**  
Transport A la Demande

Communauté de commune Gorges Causses Cévennes  
22 rue Justin Gruat 48400 Florac-Trois-Rivières  
04 66 44 03 92



Le transport à la demande liO,  
une solution de mobilité pour tous  
les habitants de l'Occitanie



## Horaires et jours de fonctionnement

### Circuits de Barre des Cévennes vers Florac

Communes	Arrêts	Jour de circulation	Horaire aller	Horaire retour
Barre des Cévennes	Parking ancien restaurant des Ormes	Jeudi	9h15	12h55
			9h27	12h48
St Laurent de Trèves	Parking devant Mairie		9h40	12h30
Florac	Parking Gare			

### Circuit de La Vernède vers Florac

Communes	Arrêts	Mardi et Jeudi		Jeudi
		Horaire aller	Horaire retour	Horaire retour
La Vernède	Parking	9h05	19h45	12h35
Cocurès	Parking (comme navette)	9h15	19h37	12h27
Bédouès	Parking (comme navette)	9h22	19h30	12h20
Florac	Parking (ancienne gare)	9h30	19h20	12h10

### Circuit Ispagnac / Florac > Alès - avec la ligne liO 252

#### Les mardis et jeudis

Retrouvez les horaires de la ligne 252 sur le site [lio-occitanie.fr](http://lio-occitanie.fr)



Communauté de commune Gorges Causses Cévennes

idée d'un thème... Par mail, courrier ou en écrivant dans le cahier prévu à cet effet à la mairie.

Contactez-nous : [mairie.bedoues-cocures@orange.fr](mailto:mairie.bedoues-cocures@orange.fr) / **04.66.45.23.49**

Actualités de la Communauté de Communes :

<https://www.gorgescaussescevennes.fr/>

## **MAIRIE DE BÉDOUÈS-COCURÈS**

**Place de la Croix - Cocurès**

**04.66.45.23.49**

Horaires susceptibles de changer en période de vacances scolaires :

**Lundi: 13h00 – 17h15**

**Mardi: 08h30 – 12h30 / 13h00 – 17h15**

**Mercredi: 08h00 – 12h00 / 13h30 – 16h30**

**Jeudi: 08h30 – 12h30 / 13h00 – 17h15**

**Vendredi: 13h00 – 17h15**

## **AGENCE POSTALE et**

**BIBLIOTHEQUE**

**Route du Pont de Montvert - Cocurès**

**04.66.47.12.13**

**Lundi: 08h30 – 12h00**

**Mardi: 08h30 – 12h00**

**Jeudi: 08h30 – 12h00**

**Vendredi: 08h30 – 12h00**

**Martial PANTEL 06.59.09.04.88**

**Epicerie, fruits&légumes, pain sur demande - Mardi après-midi**

**Gilbert MARTIN 04-66-45-03-93**

**Boucherie, Charcuterie, Traiteur  
Vendredi matin**

**Kelly DEBUF 06.02.66.70.86**

**Pain (Fraissinet), Lundi soir**

**Le Chantemerle 04.66.45.19.66**

**(camping – restaurant)**

**Chèvrerie GAUTIER 04. 66.45.07.69**

**Fromage de chèvre Bédouès**

**Le Chon du Tarn 04.66.45.09.14**

**(camping – restaurant)**

**Céven'Sonne 04 .66 .65 .04 .36**

**(bar – restaurant) Bédouès**

**La Lozerette 04.66.45.06.04**

**(Hôtel-Restaurant)**

*Ces services sont précieux, faire appel à eux contribue à leur maintien.*

**DECHETTERIE DE FLORAC / SMESL : 04.66.65.67.51**

**Horaires d'hiver**

**Du mardi au Samedi**

**9h – 12h / 14h – 17h**

**Horaires d'été (Juin à Aout)**

**Du Lundi au Samedi**

**8h – 14h**